



## REGLEMENT INTERIEUR VIET QUYEN THUAT

1. **RESPECT** : Il est demandé à tous un respect de l'apprentissage de notre art martial et des enseignants ainsi qu'un respect mutuel des maîtres, des professeurs ainsi que des élèves. Aussi les horaires des cours sont à respecter ; nous invitons les pratiquants à arriver 5 minutes avant le début du cours afin d'être ponctuels pour les échauffements.
2. **DISCIPLINE** : Tout adhérent ne maîtrisant pas son comportement (indiscipline, agressivité, non-considération des règles en général) et qui manquerait de respect envers les dirigeants, élèves ou de toute personne pouvant être présente dans la salle d'entraînement ou lors de manifestations sportives, pourra être exclu momentanément ou définitivement sur simple décision de l'encadrant présent.
3. **ETHIQUE** : Aucune forme de discrimination ne sera admise, les débats politiques, religieux ou ethniques pendant les cours sont proscrits, de même, aucune remarque sexiste et aucun comportement déplacé ne seront tolérés.
4. **ESPRIT** : L'art martial ne devra jamais être utilisé à des fins malhonnêtes ou à mauvais escient, la diffusion de notre art martial devra rester au sein de notre école et ne pas se pratiquer à l'extérieur sans l'aval des maîtres. Les adhérents et leur famille devront adhérer à des valeurs essentielles telles que l'esprit d'équipe et la bonne entente au sein de l'équipe.
5. **EXEMPLARITE** : Les gradés de l'école se doivent d'être exemplaires non seulement envers les plus jeunes et envers nos débutants, mais aussi quand ils agissent au nom de l'école.
6. **SECURITE** : La pratique de notre art martial devra être exercée sans mise en danger de ses partenaires. Les règles de sécurité ainsi que les instructions des maîtres et professeurs devront être appliquées à la lettre lors de tout travail à deux, à plusieurs ou avec armes. Aussi, il est interdit de porter tout objet ou bijou qui peuvent mettre en danger l'intégrité physique du pratiquant ou de celle d'autrui.
7. **HYGIENE** : Les règles fondamentales d'hygiène doivent être respectées, ainsi le pratiquant doit être propre avec des ongles coupés.
8. **EQUIPEMENT** : Le matériel du club et les espaces mis à disposition par la mairie pour notre pratique se doivent d'être respectés et laissés propres ou nettoyés après notre pratique.
9. **UNIFORME** : Le port d'un uniforme noir (kimono ou vo phuc) aux couleurs de l'école est demandé. Les élèves confirmés pratiquant le combat devront prévoir un équipement de protection personnel adapté (Gants, protège-dents, coquille pour les hommes ou protège poitrine pour les femmes).
10. **ADHESION** : Les élèves se doivent d'être à jour de leur cotisation et fournir un dossier complet à leur inscription sous réserve de se voir refuser l'accès au cours (jusqu'à 2 cours d'essais seront tolérés).

*L'adhérent s'engage à respecter ce règlement. Toutes entraves aux règles précédemment décrites, sans être exhaustives, pourront donner lieu au rappel à la discipline ou à l'exclusion du pratiquant. Les sanctions de suspension ou d'exclusion pour fautes liées au comportement (ou impayés) sont décidées par le Bureau selon les statuts de l'association. Tout adhérent ne respectant pas ce règlement se verra refuser l'accès au Club pour le reste de l'année sans remboursement de la cotisation, ni préavis, et pourra se voir refuser sa réinscription pour la saison sportive suivante. L'association décline par ailleurs toute responsabilité pour les actes commis par des sportifs suspendus ou exclus.*